



INSTITUT PROVINCIAL DE NURSING DU CENTRE

rue Milcamps 13 B 7100 La Louvière

Matricule: 55 222 100 97

2023-2024

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

CYCLE 4 – 5 – 6

AIDE FAMILIAL(E)

Cette section forme les élèves à travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire et à participer au bien-être physique, affectif et psychique de l'enfant, de la personne âgée, isolée ou handicapée ; à effectuer les soins de base (hygiène et confort) ; à apporter une aide appropriée à l'accomplissement des activités de la vie quotidienne (entretien du linge et de la maison).

GRILLE HORAIRE

	<u>4°</u>	<u>5°</u>	<u>6°</u>
<u>FORMATION COMMUNE</u>			
Morale – Religion	1	1	1
Philosophie et éducation à la citoyenneté	1	1	1
Français	3	3	3
Histoire	1	1	1
Géographie	1	1	1
Formation scientifique	2	2	2
Langue moderne 1 (Angl. ou Néerl.)	2	-	-
Education économique et sociale	-	2	2
Mathématique	2	2	2
Education physique	2	2	2
<u>OPTION DE BASE GROUPEE</u>			
Education familiale	1		
Education sociale	2		
Education à la santé	4		
Alimentation et hygiène de vie	2		
Psychologie appliquée		2	2
Communication professionnelle		2	1
Hygiène du corps et santé		3	3
Déontologie		1	1
Diététique		1	1
TP Art culinaire	3	3	1
TP Entretien maison	3	-	-
TP Artisanat éducatif	3	-	-
TP Arts ménagers		2	2
Stages en milieu familial		2	2
Stages en MR /MRS		2	5
<u>ACTIVITES AU CHOIX</u>			
Expression et communication	1	-	-
TP Techniques et manutention des patients	-	1	1
Soins aux personnes âgées et gériatrie	-	1	1
<u>TOTAL</u>	<u>34</u>	<u>35</u>	<u>35</u>

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Favoriser le développement de compétences visant à :

- écouter et communiquer ;
- conseiller et éduquer ;
- assurer les soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins ;
- aider à la gestion de la vie quotidienne ;
- travailler en équipe.

DIPLOMES EN FIN DE CYCLE

- Certificat d'Etudes professionnelles,
- Certificat de qualification (CQ6).

POURSUITE DES ETUDES A L'IPNC

- 7^{ème} année de perfectionnement : Aide-Soignant(e) : obtention du CESS et du titre d'Aide-Soignant(e) ;
- 4^{ème} degré de l'enseignement professionnel secondaire complémentaire : Infirmier(ère) hospitalier(ère).

Remarque : les études sont réglementées par le Règlement des études, le R.O.I., les Projets éducatif et pédagogique de la Province de Hainaut.